

Gestion

Étude statistique sur le poids et la longueur des sangliers

Par Jean de Jouvencel, président de l'ADCGG du Cher



Photos Stephan Levoye

Depuis plusieurs années, l'ADCGG 18 cherche à inciter les chasseurs à prélever les très jeunes sangliers au cours de la saison de chasse, compte tenu de l'éthologie de l'espèce et dans le but d'en maîtriser les populations.

En effet, les naissances chez le sanglier ont lieu normalement de mars à mai et la présence de marcassins (appellation du sanglier âgé de moins de 6 mois) durant la période de chasse (automne/hiver) est une anomalie due aux dérèglements des laies. La maturité sexuelle des laies n'est pas liée à l'âge de celles-ci mais à l'atteinte d'un certain poids (30/35 kg).

La quantité de nourriture disponible influençant le développement des sangliers, la période d'entrée en œstrus peut-être avancée et

modifier ainsi le cycle normal des naissances. Ce « décyclage » a pour conséquence d'entretenir des populations importantes (voire trop importantes dans certains endroits) puisque ces animaux épargnés, engendreront une nouvelle progéniture qui entretiendra la dynamique des populations.

Il faut donc « casser » ce cycle en prélevant ces marcassins présents en hiver (ce qui se fera de façon naturelle si l'on a un hiver froid et humide) et encourager leur tir à la chasse. Bien entendu, il ne s'agit pas de rendre obligatoire le tir du marcassin mais de permettre aux bons gestionnaires de pouvoir tirer des animaux sans avoir à payer une taxe d'abattage.

Pour ce faire, la dispense d'apposition du bracelet serait une mesure adéquate pour favoriser le tir des

jeunes. Compte tenu de leur faible poids, ces animaux n'ont que peu de valeur économique (consommation de la venaison ou commercialisation) pour les chasseurs et s'il faut y ajouter un bracelet (30 € à ce jour), c'est une perte nette d'où dans ces conditions, une certaine réticence à les tirer.

Nous avons essayé de trouver un système simple à mettre en place pour identifier ces « petits sangliers » ⁽¹⁾, ce qui nous a conduit à regarder la relation entre le poids et la longueur des sangliers.

Résultats

Nous avons effectué le relevé des longueurs sur un échantillon de 127 sangliers prélevés au cours de la saison 2014-2015 sur 4 territoires distincts du département suffisam-



ment éloignés pour qu'il n'y ait pas de relation entre les populations. La mesure de la longueur a été prise du bout du boutoir (groin) à la base de la vrille (queue), animal couché sur le flanc (cf schéma) à l'aide d'un mètre de couturière.

Voici les enseignements que nous pouvons tirer de cette étude

Nous ne pouvons pas établir qu'il existe une corrélation directe entre poids et longueur des sangliers :

- La longueur ne varie pas proportionnellement au poids.
- Pour un certain poids, il peut y avoir des amplitudes de mesure assez importantes (par exemple, pour les sangliers mesurant 104 cm, l'amplitude de poids est 25 à 38 kg).
- Inversement, certains animaux ont des longueurs anormalement élevées par rapport à leur poids.

Il est possible d'identifier une catégorie « petit sanglier » en prenant comme référence une longueur maximum.

Si l'on veut rechercher par exemple les sangliers de moins de 20 kg (19 références soit 15 % de notre échantillon), on voit que :

- 12 sangliers ont une longueur inférieure ou égale à 80 cm (63 %).
- 4 sangliers ont une longueur comprise entre 81 et 85 cm (21 %).
- 3 sangliers ont une longueur strictement supérieure à 85 cm (16 %).
- Aucun ne dépasse une longueur de 90 cm.

Ainsi on peut déterminer que les sangliers de moins de 80 cm pèseront moins de 20 kg avec une probabilité de 100 % (Max 18 kg) ou que les sangliers de moins de 85 cm auront un poids de moins de 20 kg avec une probabilité de 84 %.



Conclusion

Le fait qu'il n'y ait pas de corrélation entre poids et longueur n'est pas une surprise car il y aurait eu certainement déjà des publications à ce sujet (certains spécialistes ont dû déjà se pencher sur la question!).

Par contre, il est intéressant de voir, et c'est ce que nous recherchions, que l'on peut identifier une catégorie « petit sanglier » en prenant une référence par rapport à la longueur de l'animal.

Mesurer la longueur d'un sanglier est un acte très facile à faire à l'aide d'un mètre ou d'une cordelette à nœuds.

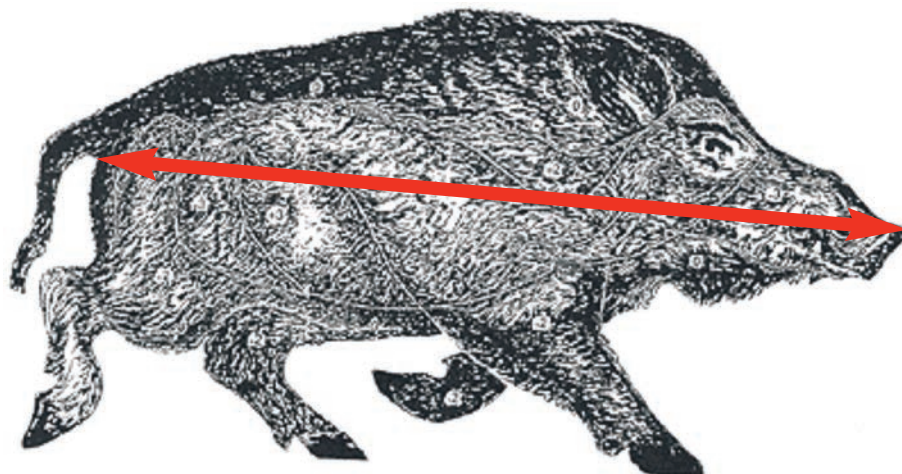
Cet ustensile ne prend que peu de place dans une poche, permet de faire rapidement la mesure avant de déplacer l'animal et de décider ou non de mettre le bracelet. Enfin, la mesure ne souffre pas de discussion possible, contrairement à un peson ou l'étalonnage peut être mis en cause.

Nous espérons pouvoir sensibiliser, à nouveau, la Fédération et l'Administration sur l'application d'une telle mesure visant à encourager le tir des « petits sangliers » par une modification minime de la réglementation départementale ⁽²⁾.

J.J.

⁽¹⁾ : nous utiliserons l'appellation « petit sanglier » plutôt que celle de « marcasin » car cela pourrait choquer quelques âmes sensibles au syndrome « bambi », bien que cela ne doive pas être dans le milieu des chasseurs !

⁽²⁾ : la réglementation départementale actuelle mentionne « que chaque sanglier prélevé devra être muni avant tout transport du bracelet fourni par la FDC 18. L'apposition de ce bracelet de marquage n'est pas obligatoire sur les sangliers rayés pris par les chiens ». Il pourrait être proposé de supprimer « rayés pris par les chiens » et de remplacer par « mesurant moins de ... cm, la mesure s'effectuant du bout du groin à la base de la queue »



La mesure de la longueur est prise du bout du boutoir (groin) à la base de la vrille (queue), animal couché sur le flanc.

